



Gestion des risques de l'entreprise : maîtriser l'imprévu

Quels sont les principaux risques qui pèsent sur les petites entreprises ? Quelles sont les méthodes de maîtrise des risques ou de « management » des risques ?

Toutes les entreprises sont confrontées à des risques, des obstacles ou des imprévus qui sont autant de menaces pesant sur leur existence et leur développement.

Définition « risque » : Un risque est la probabilité d'apparition d'un événement négatif et de ses conséquences.

Définition « gestion / management des risques » : La gestion des risques est la mise en place de stratégies, processus, méthodes et outils destinés à faire face aux risques.

***Exemple de risque** : Un chef d'entreprise peut se faire voler son ordinateur portable et risque donc de perdre toutes les données incluses sur sa machine (fichier client, factures, **devis**, contrats, prix, etc). Comment contourner ce risque ?*

Gérer les risques consiste tout d'abord à les identifier et à les classer. Cela consiste ensuite à les **traiter**.

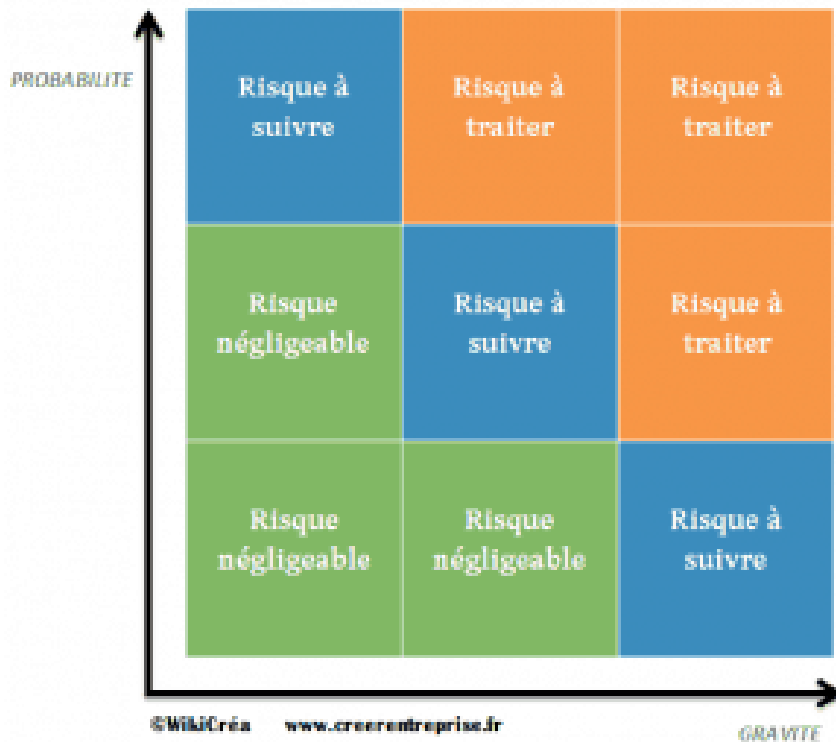
Toute entreprise doit mettre en place une stratégie de management des risques. **C'est pourtant un des aspects les moins pris en compte par les chefs de PME-TPE.**

Bien gérer les risques.

Pour bien gérer les risques qui pèsent sur son entreprise, le chef d'entreprise doit prendre le temps d'effectuer une **cartographie précise** des menaces et des faiblesses internes. Cela consiste à :

- **lister** et identifier tous les risques, actuels ou à venir,

- **les évaluer**, c'est-à-dire qualifier chaque risque en fonction de sa probabilité d'occurrence, de sa fréquence et durée d'exposition, et de sa gravité potentielle,
- **les analyser** : il s'agit de hiérarchiser et classer les risques, et de prévoir une solution pour chacun d'eux,
- **mettre en place des actions** visant à réduire les risques,
- **évaluer** les actions mises en place.



Les différentes typologies de risques.

Les risques peuvent provenir de l'entreprise elle-même ou de l'environnement externe.

Les risques sont très variables d'une entreprise à l'autre ; ils peuvent être classés en **différentes catégories** :

1. Les risques stratégiques :

- Il s'agit de risques majeurs liés à la stratégie générale de l'entreprise et à son positionnement sur le marché.
- *Exemples* : apparition d'un nouveau concurrent, d'une nouvelle tendance de consommation, ou d'une nouvelle technologie.
- *A noter* : Le chef d'entreprise doit être en **veille** permanente : il doit se tenir informé sur l'évolution du marché et des technologies, par internet ou encore en lisant la presse spécialisée.
- Le positionnement de l'entreprise doit être validé ou réadapté régulièrement à travers une **étude de marché**.
- Intégrer un **réseau de franchise** connu peut constituer un bon moyen de contourner les risques stratégiques.

2. Les risques liés à la gouvernance de l'entreprise :

- Il s'agit des éventuels problèmes qui peuvent apparaître dans la vie personnelle du chef d'entreprise, ou dans ses relations avec ses associés. Voir notre article : **[10 conseils pour bien s'associer](#)**

- Cela peut aussi concerner la composition du capital et son évolution.
3. **Les risques juridiques, légaux, fiscaux, sociaux :**
 - Il s'agit des risques liés à la réglementation et à son évolution,
 - *Exemples* : évolution des normes comptables générant un risque de redressement fiscal, apparition de nouvelles lois réglementant un marché ou une profession (par exemple les taxis, VTC, professions libérales réglementées...), évolution du droit du travail, évolution de la jurisprudence,
 - En cas de doute sur la possibilité d'accéder à un avantage fiscal ou social, ne pas hésiter à faire une demande de [rescrit fiscal](#) ou social.
 4. **Les risques financiers :**
 - Il s'agit des risques liés à la rentabilité et à la trésorerie de l'entreprise,
 - *Exemples* : dégradation des cours des matières premières, retard de paiement d'un client important, augmentation des taux bancaires, perte de marchés,
 - Voir notre article sur la [gestion des impayés clients](#),
 - Voir notre article sur les [problèmes de trésorerie](#),
 5. **Les risques opérationnels :**
 - risques pesant sur le matériel de production (véhicules, machines) : panne, vol,
 - risques pesant sur les outils et réseaux informatiques : risque de panne, de bug, de perte ou de vol des données,
 - risques pesant sur les fournisseurs, les sous-traitants, ainsi que sur la chaîne d'approvisionnement et de livraison : rupture de stock, retards de production et de transport,
 - risques pesant sur l'organisation interne : différents facteurs, parfois infimes, peuvent désorganiser l'entreprise et ses plannings.
 6. **Les risques environnementaux :**
 - Il s'agit des risques liés à des facteurs externes incontrôlables : tempête, grêle, tremblement de terre, sécheresse, neige ou encore excès de pluie pouvant peser sur le chiffre d'affaires,
 7. **Les risques liés au personnel :**
 - Difficulté à recruter ou à remplacer un employé,
 - Absence imprévue, accident,
 - Fraude,
 - Risque lié au départ d'une personne-clé de l'entreprise,
 8. **Les risques liés aux clients :**
 - Risque de procès,
 - Risque de fraude ou d'arnaque,
 - Risque portant sur la réputation ou la notoriété,
 - *Exemple* : un client laisse un mauvais commentaire sur une prestation.
 9. **Les risques liés à l'instabilité politique sur les marchés d'exportation** (« risque pays »),
 10. **Les risques liés à la santé et à la sécurité :**
 - incendie,
 - intoxication ou contamination (en interne ou à l'extérieur de l'entreprise),
 - pollution ou rejets imprévus.

Les stratégies de gestion des risques de l'entreprise.

Tout d'abord, donnons deux définitions importantes :

Définition de la « stratégie » : Une stratégie est une politique globale et de long-terme, répondant à des objectifs généraux, pouvant être déclinée en un certain nombre d'opérations tactiques.

Définition de la « tactique » : La tactique est la constitution de moyens et l'établissement d'un plan d'action déclinant une stratégie donnée. Il s'agit de prévoir des actions ponctuelles rapides à but limité.

Face à un risque, plusieurs stratégies ou tactiques peuvent être adoptées :

- **L'ACCEPTATION :**
 - Il s'agit de vivre avec le risque. Accepter un risque est possible si son niveau de gravité est **faible**, ou s'il n'y a pas de solution pour le contourner, ou s'il faudrait investir trop d'argent pour l'éviter,
 - Des provisions financières peuvent être réalisées pour se couvrir,
 - Parfois, une simple information ou sensibilisation sur le risque est suffisante.
- **LE TRANSFERT :**
 - Il s'agit de reporter le risque sur un autre organisme, par exemple une assurance, un organisme de protection sociale ou une mutuelle,
 - Voir notre article sur les [assurances professionnelles](#).
- **LA DIMINUTION OU LA PREVENTION :**
 - Il s'agit de réduire la probabilité d'un risque de niveau **important**,
 - La formation peut être un outil : par exemple en formant les employés sur les règles d'hygiène et de sécurité au travail,
 - La négociation est aussi un outil qui permet d'anticiper le risque, on peut pour cela s'entourer d'avocats spécialisés pour négocier un contrat commercial ou un [pacte d'associés](#).
- **LE CONTOURNEMENT :**
 - Il s'agit d'éviter un **risque majeur** en adaptant la stratégie de l'entreprise,
 - *Exemple :* si l'entreprise est trop dépendante d'un fournisseur, il peut être bon de penser à produire soi-même.
- **L'ELIMINATION :**
 - Il s'agit d'éliminer des **risques majeurs**,
 - Des procédures peuvent être instaurées pour éradiquer le risque, par exemple une sauvegarde automatique de données informatiques, une nouvelle organisation du travail, ou des contrôles,
 - Des équipements adaptés peuvent aussi être mis en place : nouveau matériel, alarme anti-vol.

Le document unique d'évaluation des risques (DUER).

Le document unique d'évaluation des risques ou « **document unique** » est le recueil des données issues de l'analyse des risques professionnels auxquels le personnel de l'entreprise est soumis.

Il permet la mise en place d'un **Plan de Prévention des Risques (PPR)**. Il doit être mis à jour chaque année. **Il est obligatoire pour toute entreprise employant du personnel.**

Le document unique peut être établi sur tout support papier ou numérique. Il doit être parfaitement rédigé ; en effet, en cas d'accident du travail, le document sera analysé et le chef d'entreprise peut être condamné pour une insuffisance d'analyse des risques.

A noter : Depuis le 1er janvier 2015, la loi oblige le chef d'entreprise à noter en annexe du document unique les informations relatives à la **pénibilité**.

[Voir notre article sur le document unique d'évaluation des risques, ainsi que notre modèle à télécharger.](#)

Le plan de continuité des opérations.

Le plan de continuité des opérations (ou « plan de continuité des affaires », ou encore « plan de continuité d'activité ») est un document décrivant une procédure qui permet à une entreprise de fonctionner même en situation de désastre, en mode dégradé, ou en situation de crise majeure.

La plupart des grandes entreprises, collectivités, institutions, et hôpitaux sont munis de ce type de document stratégique, régulièrement mis à jour.

Créez votre entreprise directement en ligne.

WikiCréa a sélectionné **Legalstart** pour vos formalités de création en ligne. **Pourquoi Legalstart ?** Tout simplement parce qu'il s'agit de l'offre la plus complète et la moins chère du marché. [Cliquez ici pour en savoir plus et débiter vos démarches en ligne.](#)